

Mardi 9 février 2021, à Rennes

La Région a voté ses premières mesures d'urgence en faveur des étudiants

Déjà 500 000 € pour l'aide alimentaire et psychologique

Lundi, en commission permanente, la Région s'est prononcée en faveur de l'attribution d'aides aux étudiants en difficulté, tant sur le plan matériel que moral. Il s'agit d'une première série de mesures d'urgence d'un montant de 500 000 €, ciblées sur l'aide alimentaire, d'une part, et sur le soutien psychologique, d'autre part. Le CROUS sera chargé de verser ces aides à tous les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur qui en feront la demande. Elles seront accordées sans critères sociaux, sur simple présentation d'une carte d'étudiant.

En décembre 2020, la Région a voté en session plénière une enveloppe de 1 M€ visant à accompagner les étudiants rencontrant des difficultés tant matérielles que psychologiques. La première partie de cette aide exceptionnelle prend effet dès à présent, via le versement au CROUS de 500 000 € de subventions. L'organisme d'État s'engage à reverser ces aides individuellement, sous différentes formes, au sein des ses propres services (résidences et cités U) mais aussi dans d'autres établissements qui en feront la demande.

Accès à l'alimentation et aux produits d'hygiène (70 % des aides, soit 350 000 €)

Il s'agit de renforcer l'aide déjà apportée aux étudiants :

- **achat de denrées et produits de première nécessité**, pour approvisionner les 4 épicerie solidaires de Rennes et Brest et accroître aussi le nombre de colis alimentaires distribués chaque semaine par le CROUS (3 000 colis depuis fin janvier) ;
- **financement de bons d'achat** utilisables dans la grande distribution pour les jeunes dispersés sur le territoire, là où la distribution de colis n'est pas organisée ;
- **renforts en ressources humaines** par le biais de **contrats étudiants** au bénéfice de jeunes, investis jusqu'ici bénévolement dans l'aide alimentaire.

Soutien psychologique (30 % des aides, soit 150 000 €)

L'enseignement à distance a provoqué isolement et doutes chez de nombreux étudiants, quand d'autres

s'organisaient pour accompagner les plus fragiles. La Région complète aujourd'hui les initiatives existantes :

- **appui aux renforts humains** (infirmiers, psychologues, psychiatres) au sein des **Services de Santé étudiants** des établissements afin de favoriser l'accueil physique, l'écoute et les **consultations auprès des professionnels de santé**, sur tout le territoire pour prendre en compte aussi les étudiants éloignés des grands campus ;
- **accompagnement des étudiants-relais et étudiants référents** du CROUS vers qui se tournent les jeunes

isolés, afin de **se coordonner avec les professionnels** ;

- **soutien à la création et à l'animation d'activités** en petits groupes destinées à **favoriser le lien social** et à limiter les situations de détresse.

À venir, le soutien à l'emploi étudiant

La précarité est aussi liée à la perte des **jobs étudiants** ainsi qu'à la raréfaction des **offres de stages**, essentiels dans le parcours des jeunes.

Dans un second temps, la Région envisage donc d'intervenir en faveur de **l'emploi étudiant**, autour du **tutorat des plus jeunes** par exemple, ou, plus globalement, de **missions d'intérêt général rémunérées**.

La Région étant compétente en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes, son Président Loïg Chesnais-Girard, souhaite aussi **mobiliser les acteurs économiques** sur la situation du monde étudiant et les impliquer dans la **recherche de solutions**.

Aider aussi les lycéens : 1 M€ pour les fonds sociaux des lycées

La Région Bretagne a par ailleurs abondé les fonds sociaux des 245 lycées bretons publics et privés, pour un montant de 1 M€. Cette dotation vise à répondre aux demandes des familles qui ont de plus en plus de mal à couvrir les frais de restauration, transport, équipements numériques... Cette mesure solidaire permet aussi de s'adresser à un plus grand nombre de jeunes, et pas seulement aux élèves boursiers.

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh
Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Julien Lagache (07 87 21 88 97)

www.bretagne.bzh/espace-presse @regionbretagne